

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **Gervai, Ubn.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **21 (1883)**

Heft 36

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-187812>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an 4 fr. 50
 six mo. . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 Pour l'étranger, 20 cent.

Begnins, le 5 septembre 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre dernier numéro, vous relevez les révélations qui ont été faites à l'*Estafette* sur le célèbre Monthyon. Ces révélations, ainsi que les faits que vous rapportez ne m'étonnent pas du tout, car ma famille a été une des victimes de ce capitaliste. J'ai entendu plusieurs fois citer à mes parents, l'anecdote que vous avez racontée au sujet de la prétendue maladie dont il était atteint au moment où il plaça son argent. Les effets les plus désastreux s'en suivirent pour les emprunteurs. Ce ne furent pas seulement le taux élevé et la longue vie de Monthyon qui leur furent onéreux, mais principalement les procès qui survinrent.

Lors de la Révolution française, Monthyon, je ne sais pour quel motif, resta 7 ans sans produire son acte de vie ni réclamer ses intérêts. Ses débiteurs le croyaient mort, quand tout-à-coup il reparut en produisant son certificat de vie en due forme et réclamant les intérêts arriérés. Les emprunteurs refusèrent, ce qui donna lieu à un premier procès perdu par Monthyon, mais qui n'en coûta pas moins des courses et des débours aux défenseurs.

Monthyon ne se tenant pas pour battu, intenta un second procès, qu'il gagna.

Un troisième procès fut soutenu par les héritiers du prêteur, si bien que quoique Monthyon fût mort en 1820, le compte des frais de ces procès se réglait entre les intéressés, autant que je puis m'en souvenir, en 1836, las qu'ils étaient de livrer de l'argent, et tous maudissant la mémoire de Monthyon.

Un ancien régent racontait à ce sujet une histoire assez plaisante.

Dans un village qui, paraît-il, avait été passablement touché, on faisait prier chaque soir les enfants d'après cette formule en patois :

Lo bon Dieu bailliai la bouna né à mon père, à ma mère, à mè frarè, à mè chérès, et lo bon Dieu fassè mourì monsu de Monthyon, amen.

Avec considération distinguée,

UBN. GERVAI.

Voici un curieux mandat de LL. EE. de Berne, touchant l'armement des soldats :

« L'Avoyer Petit et Grand Conseil de la Ville de Berne, notre salutation premise.

Amé et féal Baillif

Comme il a paru dans la dernière guerre pas-

sée qu'un grand nombre de sujets tant du Pays Allemand que Romand n'étaient pas armés et fournis des armes requises, comme il est ordonné. A ces causes nous avons bien voulu statuer et ordonner pour la défense de la Patrie, — qu'à l'advenir on ne devra bénir le mariage de qui que ce soit à moins qu'il ne produise un certificat authentique du Seig^r Baillif, par où il conste que conformément à l'ordonnance, il soit pourvu d'un bon fusil portant l'once, d'une bayonnette qui s'enchasse dans le canon, d'une gibecière et d'une épée, si bien qu'il est sérieusement commandé là dessus à tous les Consistoires de Notre Ville Capitale et du pays, de n'accorder aucun Brevet ou permission de se marier, qu'il ne leur ait consté d'une pareille attestation, sous peine d'en répondre eux-mêmes en cas de cont^ravention ».

Prévision des saisons.

La prévision du temps à longue échéance est très importante ; mais à l'heure actuelle on ne peut encore l'établir pour chaque jour de l'année d'une façon certaine. Cependant on peut prévoir sûrement l'état général d'une saison par l'état général des saisons qui la précèdent. On a donc établi le tableau suivant, qui résume toutes les observations qui ont été faites à cet égard :

<i>Automne</i>	beau	Printemps pluvieux.
»	pluvieux . . .	» sec.
<i>Hiver</i>	chaud	Été chaud (surtout juin et juillet).
»	rigoureux . . .	Printemps pluvieux.
»	doux	» sec.
»	pluvieux . . .	Bel été.
»	beau	Été pluvieux.
<i>Été</i>	sec, orageux . .	Hiver rigoureux.
»	pluvieux . . .	Bel automne.
»	chaud	Automne orageux.

Nous pouvons citer un exemple de la justesse de ces observations. Si nos lecteurs se le rappellent, l'automne de 1882 a été très pluvieux ; les pluies étaient si réitérées, qu'on croyait réellement la marche des saisons complètement changée. Si l'on consulte notre tableau, on voit qu'un automne pluvieux annonce un printemps sec. Donc, le printemps de 1883 devait être sec, et c'est ce qui a eu lieu en effet. De plus, un printemps *sec* est encore annoncé